

LA LETTRE OPTEVOZIENNE

LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

OCTOBRE 2024

UNE NOUVELLE RENTRÉE CONNECTÉE ET SÉCURISÉE POUR L'ÉCOLE

Les élèves et l'équipe pédagogique de l'école d'Optevoz ont repris le chemin de l'école le 2 septembre dans une école totalement sécurisée par l'installation d'un nouveau portail. Cette année, les 75 élèves sont répartis sur 4 classes :

- la classe d'Elodie Rigaud, la directrice, qui compte 25 élèves de maternelle et est déchargée le vendredi par Chloé Guillot pour s'occuper de la direction.
- la classe d'Anne-Laure Sestier qui accueille 14 élèves de CP/CE1.
- la classe de Stéphanie Decosterd qui reprend cette année à mi-temps et partage sa classe de CE2/CM1 de 18 élèves avec Lisa Vernine.
- la classe de CM1/CM2 de Perrine Facon qui accueille 18 élèves.

Pour la garderie, le périscolaire et l'aide dans la classe de maternelle, l'équipe municipale reste inchangée avec Rose Pereira, Elodie Lherissel et Isabelle Dégoulange.

Grâce à un gros investissement de la municipalité, les élèves et l'équipe enseignante bénéficient de matériel numérique performants (tablette, écran numérique, tableaux interactifs) et d'un nouvel espace numérique de travail pour faciliter la communication avec les familles.

Les effectifs diminuant chaque année, la municipalité et l'équipe pédagogique craignent une fermeture l'an prochain.



UN NOUVEL EMPLOYÉ MUNICIPAL

Depuis quelques semaines, vous apercevez un nouveau visage au volant du camion de la commune et à l'entretien de nos rues et bâtiments. En effet, Éric CATTANT remplace William, notre employé municipal, durant son absence.

Nous souhaitons la bienvenue à Éric et le remercions pour son adaptabilité et son professionnalisme! Et nous souhaitons un bon rétablissement à William.



MAIRIE

Horaires d'ouverture:

Lundi: 13h30/17h

Jeudi: 13h30/19h

Vendredi: 10h/12h

04 74 83 81 76

mairie.optevoz@wanadoo.fr

www.optevoz.fr

DECHETTERIE D'OPTEVOZ

Mercredi: 8h30/12h-13h30/17h30

Jeudi: 8h30/12h-13h30/17h30

Vendredi: 8h30/12h-13h30/17h30

Samedi: 8h30/12h-13h30/17h30

EMPLACEMENTS DE COLLECTE SELECTIVE

Parking salle des fêtes (verre+cartons bruns)

Parking salle du champ (verre)

Déchetterie (verre+tri sélectif)

Lotissement du château (verre)

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte a lieu tous les lundis après-midi (en alternance bac jaune/bac ordures ménagères) Pour connaître le planning et l'organisation lors des jours fériés, consultez les actualités du site : www.sictom-morestel.com

CENTRE DE SANTE INFIRMIER "LES LAUZES"

5 pl. de la mairie, Siccieu

04 37 05 20 17

csileslauzes@orange.fr

ASSISTANTES SOCIALES/PMI

Centre médico-social de Morestel

103 rue des Tabacs 38510 MORESTEL

04 74 80 04 31

BEBEBUS

Halte-garderie itinérante

Accueil à la Salle du Champ des enfants de 3 mois à 3 ans les jeudis de 9h à 16h30

06 85 05 60 10

06 81 88 44 54

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mardi: 16h00 - 18h

Vendredi: 16h30 - 17h30

HORAIRES D'UTILISATION DES APPAREILS BRUYANTS

Les jours ouvrables: 8h30-12h/14h30-19h30

Samedi: 9h-12h/15h-19h

Dimanche et jours fériés: 10h-12h

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DE RUE

En cette saison, les arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune souhaite rappeler aux propriétaires riverains qu'**il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public.**

La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Aussi, si vous êtes concernés, nous vous remercions de bien vouloir couper et élaguer les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites avec la rue.

De même, nous vous rappelons que **le désherbage et le nettoyage le long des clôtures ou des murs donnant sur la rue sont à la charge des habitants** et non de la municipalité.



Comme pour nos amis Ukrainiens, les Optevoziens ont encore répondu présents à l'appel lancé au mois de juin pour un habitant du village en grande difficulté financière.

Des sacs de produits alimentaires ont été récoltés en mairie ainsi que des dons en espèces.

Les Optevoziens nous montrent à nouveau que la solidarité et la générosité sont des valeurs sûres dans notre belle commune.

La personne concernée a été très touchée et remercie sincèrement tout le village pour son aide et son soutien.

Appel à témoignages
Vous avez envie de faire partager une passion, des trucs et astuces, une anecdote sur le village...
Vous avez envie de participer à la Lettre Optevozienne ou au Bulletin Municipal en faisant des suggestions d'articles...
N'hésitez pas à contacter la mairie, vos propositions seront étudiées avec la plus grande attention.

AVIS AUX GRANDS-PARENTS ET AUX JEUNES MARIÉS DE LA COMMUNE

Vous êtes devenus grands-parents ou arrière-grands-parents en 2024 et êtes domiciliés sur la commune, vous souhaitez faire paraître la naissance de votre petit-fils ou petite-fille dans le bulletin municipal à la rubrique état civil...

Vous vous êtes mariés cette année et vous souhaitez faire apparaître une photo de votre union dans le prochain bulletin municipal...

Merci de contacter la mairie avant le 30 novembre.

04 74 83 81 76 / mairie.optevoz@wanadoo.fr

AVIS AUX HÉBERGEURS DE LA COMMUNE



Vous louez un meublé ou une chambre ? Votre commune a souscrit au service DéclaLoc !

Un outil simple et gratuit pour la dématérialisation des Cerfa de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes

DéclaLoc « cerfa » permet aux administrés d'une commune souhaitant déposer un Cerfa de meublé de tourisme ou un Cerfa de chambre d'hôtes de le remplir en ligne sur [DéclaLoc](http://www.declaloc.fr) et qu'il soit automatiquement transmis à la commune.

www.declaloc.fr

DéclaLoc « cerfa » permet aux hébergeurs :

- d'effectuer leurs formalités 24h/7j et de recevoir leur récépissé sans déplacement en mairie ni attente ;
- de disposer d'un tableau de bord pour visualiser leur-s déclaration-s, en déposer de nouvelles ou encore déclarer une cessation d'activité ;
- de contacter le territoire par formulaire.

Pour rappel En cas d'absence de déclaration d'un hébergement touristique : amende de troisième classe (article R.324-1-2 du code de tourisme)



Outil mis gracieusement à disposition des communes du territoire qui le souhaitent par l'Office de Tourisme des Balcons du Dauphiné.



RÉVISION DU PLU : SECONDE RÉUNION PUBLIQUE

Par délibération en date du 10 juillet 2023, le conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une première réunion publique a été organisée en mars dernier afin de vous présenter le cadre réglementaire de la révision du PLU, les principaux constats et enjeux du diagnostic ainsi que le projet communal à l'horizon 2036.

Le support de la réunion publique est disponible sur le site internet de la commune: www.optevoz.fr - rubrique « révision PLU 2023-2026 » ainsi que le projet communal (PADD) et la délibération relative au débat sur les orientations du PADD.

Ces derniers mois ont été consacrés à la traduction graphique et réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et à l'élaboration de 3 documents:

- le plan de zonage (ou règlement graphique)
- le règlement écrit
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



4 grandes zones:

- U : urbanisées
- AU : à urbaniser
- A : agricole
- N : naturelle

+ Des prescriptions spécifiques: emplacements réservés, protection du petit patrimoine, identification des haies...



Chaque zone est organisée autour de 3 volets :

- **Destinations des constructions, usages des sols et natures d'activité**

Qu'est-ce que je peux construire ?

- **Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères**

De quelle façon ?

- **Équipements et réseaux**

Comment je me raccorde ?



Objectif : **définir des intentions et orientations afin d'accompagner l'urbanisation d'un secteur**

Outil permettant de traduire les orientations et objectifs du PADD : densité, formes urbaines, mixité...

+ possibilité de définir des OAP thématiques (exemple: Trame Verte et Bleue)

AFIN DE VOUS PRÉSENTER CES DOCUMENTS, UNE SECONDE RÉUNION PUBLIQUE EST ORGANISÉE LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 À 19H00 À LA SALLE DES FÊTES.

VENEZ NOMBREUX AU GRAND NETTOYAGE D'AUTOMNE!

Le Conseil Municipal Enfant et la municipalité d'Optevoz sont heureux de vous convier au «Grand nettoyage d'automne » qui aura lieu **samedi 12 octobre de 10h à 12h.**

Au programme:

- 10h : Rendez-vous sur le parking de la mairie pour récupérer le matériel nécessaire (gilets, gants, sacs...)
- De 10h à 11h : Ramassage des déchets sur la commune par équipe.
- De 11h à 12h : Ateliers informations et jeux organisés par le Syclum et les élèves de l'école.
- 12h : Pot de l'amitié offert par la municipalité.

Merci d'avance!



AGENDA

OCTOBRE 2024

- samedi 12 octobre : Nettoyage d'automne - RDV à 10h devant la mairie
- jeudi 17 : Concours de coinche - Club Sully - Salle des Fêtes
- vendredi 18 : Concours de coinche - Club Sully - Salle des Fêtes
- dimanche 20 : Vide grenier - Sou des Ecoles - Stade + Salle des Fêtes + Salle du Champ
- mercredi 23 : Assemblée Générale - Comité des fêtes - Salle du Champ

NOVEMBRE 2024

- mercredi 6 novembre : Réunion publique PLU 19h - Salle des Fêtes
- lundi 11 : Commémoration du 11 novembre 1918 - Monument aux morts

DÉCEMBRE 2024

- samedi 7 : Téléthon - Comité des fêtes - Salle des Fêtes
- dimanche 15 : Marché de Noël + Vente d'huitres - Sou des écoles / Comité des Fêtes - Sur la place

Équipe de rédaction : José Quilès, Dominique Garcia, Romain Cotelle, Séverine Antonio, Emilie Pillaz, Patricia Vidal, Kathrine Touzet, Aurélie Ruis, Stéphanie Decosterd, Annie Losilla.

Merci à nos distributeurs bénévoles : Catherine Garnier, Cendrène Gomet, Gisèle Poulet, Monique Vachet, Geneviève Pillaz, Jean-Pierre Magnin, Stéphanie Decosterd.

Bon à savoir

Vous pouvez retrouver les événements des communes voisines sur l'application Panneau Pocket! De nombreuses communes en ont fait l'acquisition. Très facile d'installation et d'utilisation, elle vous permettra d'être informé de ce qui se passe autour de nous!



DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS S'INSTALLENT À OPTEVOZ



Comme annoncé il y a plusieurs mois, notre commune accueille depuis début septembre un cabinet de professionnels paramédicaux. En effet, l'ancienne bibliothèque située derrière la mairie a été rénovée. Ce sont trois professionnels qui se partagent ce local : Catherine TARDELLA (psychologue pour adultes et couples), Fabien GRIGNOUX (hypnothérapeute pour adultes) et Véronique GRAS (ostéopathe déjà présente sur la commune qui proposera prochainement des activités de pilates). L'équipe déjà présente sur la commune juste à côté de ce nouveau local s'est donc agrandie.

Désormais, Optevoz a la chance d'accueillir un petit pôle de 5 thérapeutes (ostéopathe, naturopathe-reflexologue, kinésologue, psychologue et hypnothérapeute) qui partagent un logo commun créé par les éditeurs optevoziens Titi Pinson.

Une pancarte sera installée prochainement afin de bien identifier ce nouveau regroupement qui s'est inspiré du nom latin de notre commune : OptataVallis qui signifie Vallée Désirée en latin.

**NOUS
SOUHAITONS LA
BIENVENUE AUX
NOUVEAUX
PROFESSIONNELS
ET UNE BELLE
RÉUSSITE AU
CABINET !**



LA MUSICOTHÉRAPIE FAIT SA RENTRÉE À OPTEVOZ!!!

Pour Patricia Vidal, la musicothérapie c'est un mélange parfait entre sa passion pour la musique et le besoin de la partager tout en procurant du bien-être aux gens.

D'abord professeur de chant puis diplômée en « pédagogie musicale, musique et handicap, musicothérapie », Patricia vous propose plusieurs activités :

- **L'éveil musical** (pour les enfants de 3 à 6 ans) : une introduction ludique et interactive à la musique, visant à sensibiliser les jeunes enfants aux sons, aux rythmes et aux instruments pour développer leur écoute, leur créativité et leur expression musicale.
- **Un atelier musical** : destiné aux adultes désireux de découvrir la musique de manière explorative et intuitive, en apprenant les bases du rythme, de la mélodie, en passant par l'écoute, la pratique instrumentale et vocale, tout en stimulant la créativité, la relaxation et l'expression personnelle à travers la musique. Un atelier bien-être basé sur la détente et la convivialité. Pour y participer aucune compétence musicale nécessaire.

- **Musicothérapie** : des séances individuelles à destination de :
 - personnes en situation de handicap pour favoriser l'expression, améliorer la motricité et renforcer l'estime de soi,
 - personnes en réadaptation : suite à un traumatisme, un accident vasculaire cérébral (AVC) ou pour soutenir la réhabilitation physique et cognitive,
 - personnes âgées : pour stimuler la mémoire, lutter contre l'isolement et accompagner dans le traitement des maladies neurodégénératives telles que la maladie d'Alzheimer ou la démence.
 - enfants : souffrant de troubles émotionnels, de TDAH ou ayant des difficultés d'apprentissage...
 - adultes : pour gérer le stress, l'anxiété, la dépression ou pour accompagner des traitements médicaux lourds et la gestion de la douleur.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER
PATRICIA VIDAL AU 06 84 81 27 04**



LE CHIEN DE MON VOISIN FAIT TROP DE BRUIT, QUE FAIRE ?

Nous avons régulièrement en mairie des habitants qui se plaignent de nuisances sonores causées par un ou plusieurs chiens.

Les nuisances sonores générées par des chiens qui aboient sont courantes et peuvent créer des tensions dans le voisinage.

Ce que dit la loi sur les nuisances sonores

Par l'article 222-16, le Code Pénal punit les agressions sonores d'une amende de 15 000€ et d'un an de prison. Par ailleurs, le Code de la Santé Publique sanctionne également les nuisances sonores occasionnées par un animal quand elles portent atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur fréquence et leur intensité. A ce titre, une amende pouvant atteindre 450€ est prévue.

Agir quand le chien du voisin fait trop de bruit

Avant tout, nous vous conseillons d'essayer de discuter avec votre voisin. Ce dernier n'a peut-être pas conscience que son chien aboie lorsqu'il n'est pas là, par exemple. S'il est ouvert à la discussion, vous pouvez lui expliquer qu'il existe des solutions, comme l'appel à un éducateur canin. Vous pourriez également recourir à un conciliateur de justice qui pourrait régler le litige à l'amiable entre le voisinage gratuitement. Si la situation n'évolue pas malgré vos efforts, vous avez la possibilité de faire constater les nuisances par des agents habilités (policiers, gendarmes ou huissiers). Vous pourriez ensuite déposer plainte pour nuisances sonores.

ASSOCIATION TEAM EQUI'LIBRE

LES ECURIES
D'OPTEVOZ



Stéphanie MARCET
Présidente
Marine MONTOLIEU
Trésorière & Secrétaire

ASSOCIATION
TEAM
EQUI'LIBRE



Cette association nouvellement créée a pour objet l'accompagnement financier de l'équipe de concours équestres encadrée par Madame Viviane REINISCH, monitrice diplômée d'équitation.

Pour ce faire, l'association a pour vocation d'organiser des événements festifs sur la commune d'Optevoz pour les cavaliers des écuries d'optevoz et pour l'ensemble des habitants d'Optevoz.

LATEAM.EQUI.LIBRE@GMAIL.COM



Des travaux de rénovation du parking situé derrière l'Auberge des Peintres ont été réalisés afin de pallier à un problème d'évacuation des eaux de pluie.

Un puits de 6 mètres a été creusé pour faciliter l'évacuation. Dans un même temps, les nombreux trous ont été rebouchés pour améliorer l'accès et la circulation sur le parking.